

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/123/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 158/04 (AMR 51/070/2004 du 28 avril 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (MISSOURI)      Raymond E. Wood (h), Blanc, 40 ans

---

Londres, le 9 août 2004

Raymond Wood ne risque plus d'être condamné à mort. Le 30 juillet, la représentante du ministère public est revenue sur sa décision de requérir la peine capitale contre lui, sans préciser les motifs de ce revirement.

Raymond Wood est inculpé du meurtre de sa femme et de ses quatre enfants. L'ouverture de son procès a été fixée au 25 octobre. Peu après les meurtres, en février 2000, cet homme a été placé dans un établissement psychiatrique où il est toujours interné aujourd'hui. Il souffre de longue date de graves troubles mentaux, et des éléments sérieux indiquent qu'il traversait une phase psychotique au moment des faits qui lui sont reprochés. La justice doit déterminer dans le courant du mois, lors d'audiences préalables au procès, s'il est apte à être jugé.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
L'avocate de Raymond Wood a remercié Amnesty International pour son intervention.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*